

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6286>



20 janvier 2022 : Stage Agir en CA spécial DHG, préparation de rentrée

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux -



Publication date: vendredi 3 décembre 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES 58 organise un stage "Agir en CA : DHG/TRMD, préparation de rentrée" le jeudi 20 janvier 2020 à Nevers.

Il s'agira d'aider de donner les outils pour construire mieux intervenir en CA, mais aussi en amont et en aval des CA sur la DHG.

**Agir en CA
DHG/TRMD
Préparation de rentrée**

**snes
fsu 58**

Jeudi 20 Janvier à Nevers

Cher(e) collègue,

Le SNES propose un stage, animé par des militants du SNES 58, pour informer sur les modalités d'action en CA et autour du CA concernant la DHG et la préparation de rentrée.

Nous aborderons dans un premier temps le fonctionnement du CA concernant la préparation de rentrée.

Dans un deuxième temps, nous donnerons des pistes d'actions pour agir en amont du CA et après les CA sur la DHG.

Puis, nous terminerons cette formation en nous intéressant aux problématiques des établissements liées à la préparation de la rentrée.

Sujets abordés :

- Quels sont les compétences du CA ?
- DHG/TRMD
- Structures pédagogiques
- Préparation de rentrée : Effectifs, évolution des postes, Compléments de service.

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos heures sans obligation de rattrapage et avec maintien de salaire (droit à formation syndicale : 12 jours par an).
Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit avant le 20 décembre auprès de votre chef d'établissement ET de s'inscrire séparément auprès du SNES via le questionnaire en ligne ou par mél (snes-nievre@dijon.snes.edu).

Tract complet à télécharger

Les modalités pratiques du stage seront communiquées aux inscrits ultérieurement.

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée.

Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 20 décembre** auprès de votre chef d'établissement ET de s'inscrire séparément auprès du SNES 58 via le questionnaire en ligne ou par mél (snes-nievre@dijon.snes.edu).

https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Modèle de demande d'autorisation d'absence (titulaire)	https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg Modèle de demande d'autorisation d'absence (non-titulaire)
---	---

[Lien vers le formulaire inscription en ligne.](#) Attention ce formulaire réalise uniquement votre inscription auprès du SNES, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit auprès de votre chef d'établissement avant le 20 décembre pour être libéré(e) de votre service.